

Séance du 10 juillet 2020 à 20 heures

Date de la convocation : 29 juin 2020

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Vanessa COURTIN, Stéphanie DOGUET, Virginie DROCOURT, Laurence MILLET, Anne-Marie RICHARD, Francis CORDIER, Jean-Marie DROUET, Jérôme GILLE, Mickaël HIRAT, Pascal HIRAT, Benjamin PEYRARD;

Etaient absents et excusés : 0

Pouvoirs : 0

Secrétaire de séance : Laurence MILLET

1 – Examen et vote du budget primitif 2020 – Budget principal

L'an deux mille vingt, le 10 juillet à 20h, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mickaël HIRAT.

Monsieur le Maire expose :

« Il s'agit essentiellement de recenser les grandes lignes d'investissement pour l'année 2020, tout en sachant qu'il est possible, à tout moment de l'année, d'effectuer des décisions modificatives de crédits ».

Je vous propose de délibérer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter le budget 2020.

2 – Fixation des taux d'imposition 2020

Monsieur le Maire expose :

« Je vous propose de maintenir les taux de fiscalité au même niveau que les années précédentes, à savoir :

- taxe sur le foncier bâti : 2.62%

- taxe sur le foncier non bâti : 17.06%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux de fiscalité ainsi présentés.

3 – Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire donne lecture des différents points de délégations permettant de prendre un certain nombre de décisions pour favoriser la bonne administration communale (voir document annexe...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter les délégations consenties au Maire.

4 – Fixation des indemnités des adjoints

Monsieur le Maire expose :

« En application des articles L2123-20 et L2123-24 du code général des collectivités territoriales, le taux maximal des indemnités allouées aux adjoints est fixé à 9.9% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. L'indice brut est fixé à 1027 (indice majoré à 830).

L'indemnité maximale affectée à un adjoint peut donc être de 385,05€ brut.

Afin de tenir compte des délégations effectivement accordées aux adjoints, il convient de déterminer une répartition selon le principe suivant :

- 50% de l'indemnité maximale pour le 1^{er} adjoint
- 25% de l'indemnité maximale pour le 2^e et 3^e adjoint

La répartition suivante est ainsi obtenue :

- 1^{er} adjoint : 192.53€ brute allouée
- 2^e adjoint : 96.26€ brute allouée
- 3^e adjoint : 96.26€ brute allouée

Je vous propose de délibérer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer ces montants aux différents adjoints.

5 – Désignation de Conseillers Municipaux pour représenter la ville au sein de différentes institutions

Monsieur le Maire expose :

- Commission Bois : Drouet Jean-Marie, Peyrard Benjamin, Cordier Francis
- Commission des Impôts : Hirat Mickaël, Peyrard Benjamin, Courtin Vanessa, Virginie Drocourt
- Commission Syndicat des Eaux : Hirat Pascal, Drouet Jean-Marie, Peyrard Benjamin, Anne-Marie Richard
- Commission d'électrification de Souilly : Gille Jérôme, Hirat Pascal, Millet Laurence, Courtin Vanessa
- Commission Fuclem : Gille Jérôme, Hirat Pascal, Millet Laurence, Courtin Vanessa
- Commission CLECT : Hirat Mickaël, Millet Laurence
- Correspondant Défense : Hirat Pascal

Je vous propose de délibérer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme la désignation des commissions aux différents membres du Conseil.

Fin de la séance à 22h30

Vanessa COURTIN

Stéphanie DOGUET

Virginie DROCOURT

Laurence MILLET

Anne-Marie RICHARD

Francis CORDIER

Jean-Marie DROUET

Jérôme GILLE

Mickaël HIRAT

Pascal HIRAT

Benjamin PEYRARD